



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 26 novembre 2020

Président de séance : Monsieur Charles-Ange GINESY

Présents :

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Madame Marie BENASSAYAG, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Eric CIOTTI, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Gérard MANFREDI, Madame Michèle PAGANIN, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Joseph SEGURA, Monsieur Philippe SOUSSI, Monsieur Jean THAON, Monsieur Francis TUJAGUE.

Suppléants : Monsieur Bernard DELIQUAIRE, Monsieur Bertrand GASIGLIA, Madame Janine GILLETTA, Monsieur Régis LEBIGRE, Madame Michèle OLIVIER, Monsieur Roger ROUX,

Procurations :

RAPPORT N° 20-41 - Subvention à l'Union départementale des sapeurs-pompiers des Alpes-Maritimes

Depuis le début de l'année 2020, le SDIS des Alpes-Maritimes a été éprouvé par le décès, en service commandé, de plusieurs de ses sapeurs-pompiers.

L'union départementale des sapeurs-pompiers de Alpes-Maritimes (UDSPAM) a été amenée, pour sa partie, à venir en aide aux familles.

Par ailleurs, afin de ne pas pénaliser ces dernières, l'UDSPAM a également répondu immédiatement au besoin financier des familles, en prenant, notamment, en compte le reste à charge des frais d'obsèques.

Compte tenu de ces événements, il vous est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 15 000 € à l'UDSPAM correspondant au remboursement des frais engagés pour ces agents

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice (article 6574).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 15 000 € à l'union départementale des sapeurs-pompiers des Alpes-Maritimes (UDSPAM).

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles-Ange GINESY